

# ***Demande du locataire de restitution du dépôt de garantie en location vide***

***Pour les baux conclus à compter du 27 mars 2014***

***Etat des lieux de sortie NON CONFORME à l'état des lieux d'entrée.***

***Modèle destiné aux locataires ayant indiqué, lors de la remise des clés au bailleur, leur nouvelle adresse.***

Modèle de lettre donné à titre indicatif, destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL du Tarn.

Référence :

Article 22 de la loi du 6/7/89

## **Coordonnées du locataire**

## **Coordonnées du bailleur**

A..... ,

Le .....

## **Lettre recommandée avec accusé réception**

Objet :

*Demande de restitution du dépôt de garantie*

Madame, Monsieur,

Locataire(s) du logement sis ..... en vertu du contrat de location conclu le ....., nous vous avons remis les clés dudit logement en date du ....., au terme de notre préavis.

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir nous restituer notre dépôt de garantie d'un montant de..... €, le délai légal de 2 mois étant écoulé. Si des rétentions devaient être pratiquées concernant des loyers restants dus, des régularisations de charges<sup>(1)</sup>, des réparations locatives, nous vous prions de bien vouloir nous en communiquer les justifications (*article 22 de la loi du 6.7.1989*)<sup>(2)</sup>.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Signature**

<sup>(1)</sup> Si le logement est situé dans un immeuble collectif, une provision de 20% maximum du montant du dépôt de garantie peut être conservée par le bailleur, la régularisation définitive est effectuée dans le mois suivant l'approbation définitive des comptes de l'immeuble, sauf accord amiable de solde de compte.

<sup>(2)</sup> A défaut de restitution dans le délai légal, le dépôt de garantie est majoré d'une somme égale à 10% du loyer hors charges pour chaque mois (*sauf si le locataire n'a pas indiqué sa nouvelle adresse*).